

615. — 22 DÉCEMBRE 1893. — Loi
allouant des crédits provisoires à valoir sur
les budgets de l'exercice 1894 (1). (Moniteur
des 24-25 décembre 1893.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté
et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Des crédits provisoires à valoir
sur les budgets des dépenses ordinaires de
l'exercice 1894 sont ouverts, savoir :

Au ministère des finances, pour le service de la	
dette publique . . . fr.	35,874,000
— de la justice.	6,307,000
— des affaires étrangères .	838,000
— de l'intérieur et de l'ins-	
truction publique . .	7,762,000
— de l'agriculture, de l'in-	
dustrie et des travaux	
publics	5,837,000
— des chemins de fer, postes	
et télégraphes . .	34,470,000
— de la guerre.	15,706,000
— — pour le ser-	
vice de la gendarme-	
rie	1,456,000
— des finances	5,185,000
— — pour le bud-	
get des non-valeurs	
et remboursements .	540,000

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1893-1894.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs
et texte du projet de loi. Séance du 12 décembre 1893,
p. 118. — Dépôt du rapport. Séance du 12 décem-
bre 1893, p. 114.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption.
Séance du 14 décembre 1893, p. 231.

SÉNAT.

Session de 1893-1894.

Documents parlementaires. — Dépôt du rapport. —
Réunion du 15 décembre 1893.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption.
Séance du 19 décembre 1893, p. 7.

Art. 2. La présente loi sera exécutoire
le 1^{er} janvier 1894.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances,
M. A. BEERNAERT.)

616. — 22 DÉCEMBRE 1893. — Loi
contenant le budget des dotations pour l'exer-
cice 1894 (2). (Monit. du 25 décembre
1893.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté
et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget des dota-
tions est fixé, pour l'exercice 1894, à la
somme de quatre millions sept cent quatre-
vingt - seize mille cent soixante francs
(fr. 4,796,160), conformément au tableau
ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances,
M. A. BEERNAERT.)

(2) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1892-1893.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et
texte du projet de loi. Séance du 24 février 1893, p. 303.

Session de 1893-1894.

Documents parlementaires. — Amendements, p. 78. —
Dépôt du rapport. Séance du 8 décembre 1893, p. 111.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption.
Séance du 13 décembre 1893, p. 221-222.

SÉNAT.

Session de 1893-1894.

Documents parlementaires. — Dépôt du rapport.
Réunion du 15 décembre 1893.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption.
Séance du 19 décembre 1893, p. 7 à 9.

Budget des dotations pour l'exercice 1894.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER.		
Art. 1 ^{er} . Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 23 décembre 1865) fr.	3,300,000 »	3,500,000 »
Art. 2. Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	200,000 »	
CHAPITRE II.		
Art. 3. Sénat	105,000 »	105,000 »
CHAPITRE III.		
Art. 4. Chambre des représentants	940,060 »	940,060 »
CHAPITRE IV.		
COUR DES COMPTES.		
Art. 5. Traitement des membres de la cour	70,750 »	251,100 »
Art. 6. Traitement du personnel des bureaux.	158,150 »	
Art. 7. Matériel et dépenses diverses	20,000 »	
Art. 8. Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200 »	
Art. 9. Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.	4,000 »	
Total du budget des dotations. . fr.		4,796,160 »

617. — 22 DÉCEMBRE 1893. — Loi
contenant le budget des non-valeurs et des
remboursements pour l'exercice 1894 (1).
 (Monit. du 28 décembre 1893.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté
 et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget des non-

valeurs et des remboursements est fixé, pour
 l'exercice 1894, à la somme d'un million cinq
 cent vingt-neuf mille francs (fr. 1,529,000),
 conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances,
 M. A. BEERNAERT.)

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1892-1893.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et
 texte du projet de loi. Séance du 24 février 1893,
 p. 306-307.

Session de 1893-1894.

Documents parlementaires. — Dépôt du rapport.
 Séance du 13 décembre 1893, p. 115.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption
 Séance du 15 décembre 1893, p. 234.

SÉNAT.

Session de 1893-1894.

Documents parlementaires. — Dépôt du rapport.
 Réunion du 15 décembre 1893.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption.
 Séance du 19 décembre 1893, p. 9-10.